



# COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

## MARAIS-PLACE DES VOSGES

### Réunion du 7 novembre 2024

Présent-es: Sébastien BONNET; Julian BROWN; Fanny CIUFO; Arnaud DESMESLAY; Marine DUBOIS; Laurence DUFLOS (coprésidente); Françoise GREISCH; Anne MALAVIEILLE; Clara NAHMIAS; Sébastien PONCELET; Michèle SIVIGNON; Yoan THOMAS; Timothy TICEHURST; Françoise VAUCHÉ (coprésidente); David WOLF PATRICK; Roger YOBA;

Excusé-es : Xavier BALLERY (équipe d'animation) ; Claude DE VULPIAN ; Benoit FOURNIER ; João PESTANA DA SILVA (équipe d'animation) ; Liliane ZYBERSTEIN.

Auditeurs libres : Vincent HANQUET.

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation ; Cynthia DELLA SCHIAVA, Coordinatrice des Conseils de quartier.

La séance s'est déroulée dans l'enceinte de la Mairie de Paris Centre.

**Intervention de Boris JAMET-FOURNIER, élu référent du Conseil de quartier :**  
**Boris JAMET-FOURNIER prend la parole afin d'apporter les éléments de réponses aux questions précédemment posées**

A la suite de la réponse relative au chantier situé au niveau du 43 rue des Franc-Bourgeois, un conseiller signale que les travaux ne sont toujours pas terminés et que l'emprise est toujours présente.

La fin des travaux étaient prévues pour la fin juin, du moins c'est l'information qui avait été communiquée aux services de la Mairie. Suite au signalement du Conseil de quartier, la Mairie a saisi les services concernés afin de les informer de la présence de ce chantier, au-delà du mois de juin et qu'une explication soit transmise à la Mairie sur le glissement du calendrier.

Elle informe les conseillers qu'elle a mis le maître d'ouvrage en demeure et elle a demandé une dépose de la dalle au service de la DPMP dans les meilleurs délais.

Un conseiller signale que les incivilités dans les espaces verts sont toujours présentes et inaudibles par les usagers. Ils ne respectent pas la réglementation malgré la signalétique ajoutée par la Mairie de Paris Centre.

La Police municipale est actuellement engagée dans des missions de sécurisation plus larges (code de la rue, Terrasses, nuisances sonores, Usagers de drogues, contrôles routier etc...), ce qui peut limiter leur capacité à intervenir spécifiquement sur ce type d'incivilités. Cependant, la Mairie de Paris Centre reste attentive à la situation et elle continuera à travailler en collaboration avec les services concernés (DEVE-PM) pour sensibiliser les usagers au respect de la réglementation en vigueur.

Un conseiller rapporte que le signalement au 47 rue des Francs-Bourgeois concernant la façade (au 6<sup>e</sup> étage) d'un immeuble de HLM se détachant, est toujours d'actualité. Il précise également avoir contacté le bailleur à plusieurs reprises sans succès. Boris JAMET – FOURNIER propose que la Mairie de Paris Centre prenne attache auprès du bailleur 3F : Max DELVERS.

La Mairie de Paris Centre a bien pris attache avec le bailleur et ce, dès le signalement. Une entreprise a été mandatée par 3F qui est bien passée mi-septembre et a purgé ce qui devait l'être. Ils ont pu enlever ce qui menaçait de tomber. Le chef de secteur a précisé que rien n'indiquait que d'autres morceaux étaient susceptibles de tomber mais nous leur avons demandé de nous transmettre le rapport de l'entreprise en complément. Le sujet est désormais suivi par le Service Technique de l'Habitat de la Ville qui vérifie qu'il est bien mis en œuvre par le bailleur.

Est-il possible d'acheter et l'installer 15-20 petites plaques signalétiques « interdiction de fumer » pour les bancs des espaces verts ? Il suggère une expérimentation dans le jardin de Léopold d'Achille correspondant à 11 bancs. Si la Mairie de Paris Centre est favorable à cette proposition, le Conseil de quartier souhaite connaître les prix du marché en vigueur pour prendre en charge la dépense.

La Mairie est favorable à la réalisation de cette expérimentation dans le jardin Léopold Achille.

Le Conseil de quartier demande à être informé dès réception des flyers de sensibilisation distribués par la Police Municipale (code de la rue, lutte contre l'affichage illégale...)

Les flyers ont été remis pendant la séance.

Est-il possible d'installer un abri de bus au 26 rue de Turenne et d'y ajouter un gonfleur à vélo ? Le Conseil de quartier se propose de le financer sur son budget d'investissement. Il souhaite également connaître les prix du marché en vigueur.

Le trottoir du 26 rue de Turenne n'est pas assez large pour qu'un abribus soit installé. En mettre ici reviendrait à supprimer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Cette partie du projet ne pourra donc pas être réalisé, toutefois nous retenons la pose d'une pompe à vélo. Cependant, il est important de préciser que les pompes à vélo déjà implantées à Paris Centre sont régulièrement HS malgré un marché d'entretien déjà mis en place.

Le Conseil de quartier souhaiterait que la Mairie de Paris étudie la faisabilité des reprises des pieds d'arbres (platanes) reliées et végétalisés au niveau des numéros 2 à 8 de la rue St-

Antoine ? Pour connaître la localisation des arbres, le Conseil invite la Mairie de Paris Centre à cliquer sur [Paris Data](#). A titre d'exemple, ce projet de végétalisation a été réalisé cette année sur le boulevard Henri IV, cf. [le support de présentation à la page 19](#) et le lien suivant : <https://cdn.paris.fr/paris/2022/10/24/67b5fd6ff1edb98134cb433ba5e9f1ac.pdf>. Le Conseil de quartier se propose de le financer sur son budget d'investissement.

Un projet de reprise de ces pieds d'arbre est prévu par la Ville, des grilles seront installées. De façon générale, les projets de végétalisation comme le boulevard Henri IV est une opportunité très rare à Paris Centre car le sol doit être dépourvu de réseau souterrain. Ce sont des études longues. Ce type de projet coûte très cher, plusieurs centaines de milliers d'euros car il faut également prévoir de l'arrosage automatique. Un tel projet sort du champ d'action du Conseil de quartier, il s'agit de projet « Embellir votre quartier ». A titre d'exemple le projet de végétalisation lauréat dans le Marais « Trame verte participative » a du mal à sortir en raison de nombreuses contraintes techniques découvertes au fur et à mesure. Pour ces raisons, le projet proposé par le Conseil de quartier ne pourra pas être réalisé.

**Boris Jamet-Fournier propose de réaliser un retour sur l'avancement de l'installation des grilles sur ces arbres.**

**Il prend la parole afin d'apporter les éléments de réponses aux signalements précédemment rapportés :**

Plusieurs habitants âgés n'ont plus accès à SOS médecin. SOS médecin interrogé par l'habitant a expliqué qu'il ne venait plus à cause de la circulation dans le secteur. Ces usagers âgés sont réorientés vers des antennes SOS Médecin du 17e ou auprès des pompiers, SAMU pour être redirigés vers les services d'urgence d'hôpital pour y attendre des heures avant une prise en charge. Le Conseiller précise également que cette méthode ne permet pas de désengorger les hôpitaux, pompiers et SAMU.

Limiter le trafic aux véhicules qui ont besoin de circuler dans Paris Centre afin de leur fluidifier la circulation est tout l'enjeu de la Zone à trafic limité (ZTL). De façon générale, nos aménagements et plus particulièrement la refonte du plan de circulation visent à prioriser la circulation des riverains, des véhicules de secours, des services publics, ....

Pour répondre aux problématiques actuelles d'accès aux soins et aux perspectives préoccupantes de la démographie médicale, la Ville de Paris se mobilise pour favoriser le maintien et le développement d'une offre de soins de premier recours accessible sur tout le territoire en incitant les formes coordonnées et regroupées de l'exercice médical dans leur diversité.

Afin de limiter le recours aux urgences hospitalières et de renforcer l'offre de soin non programmés, la Ville de Paris a expérimenté en juillet 2022 la mise à disposition des locaux du centre de santé Yvonne Pouzin auprès d'une structure de santé, SOS Médecin, aux horaires de fermeture du centre. Cette expérimentation ayant été concluante, la Ville a souhaité proposer à des médecins libéraux l'occupation d'une ou de plusieurs salles de consultation dans quatre équipements de santé parisiens aux horaires de fermetures de ces derniers. A la suite d'un appel à projet lancé par la Direction de la Santé Publique en lien

avec l'Agence Régionale de Santé, un seul opérateur, SOS Médecins, a candidaté pour deux des centres parisiens proposés, dont le centre Yvonne Pouzin (14 rue Volta, 75003). Horaires de mise à disposition : du lundi au vendredi de 20h à minuit, le samedi, dimanche et jours fériés de 9h à minuit. (La convention d'occupation a été conclue à partir du 15 juillet 2023 pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction).

En cas d'urgence (s'ils ne peuvent pas se déplacer), c'est le SAMU à contacter.

Au Franprix côté de la rue Saint-Claude, des graffitis sont présents depuis plus d'un an sur la vitrine. La conseillère a écrit à Dorine Bregman qui lui a apporté une réponse il y a un an que ce signalement allait être traité.

La Division de la Propreté a effectivement étudié la situation sur site. Malheureusement, il s'avère que ces graffitis ont été réalisés à l'aide d'acide, ce qui rend leur traitement par les services de la Ville impossible. En effet, ce type de dégradation nécessite des interventions spécifiques qui ne relèvent pas de la compétence municipale. Il appartient donc à l'enseigne concernée d'assurer l'entretien de sa façade et de prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

De manière générale dans les parcs et jardins de Paris Centre les chiens sont lâchés au lieu d'être tenus en laisse. Un conseiller demande s'il est possible d'installer une grande signalétique « interdiction aux chiens » pour les jardins ayant l'interdiction et « chiens tenus en laisse » pour le Square George Caïn.

La Mairie de Paris Centre travaille actuellement à la protection des ouvrages d'art présents dans ce square. Par ailleurs, la Police municipale maintient des opérations quotidiennes de contrôle sur ce sujet afin de garantir le respect des réglementations en vigueur. En outre, elle collabore avec les services de la Ville de Paris sur une expérimentation visant à sanctuariser des horaires spécifiques pour les chiens au square Georges Caïn. Cette initiative représente une alternative à la création d'un nouveau parc canin, compte tenu des contraintes d'espace public à Paris Centre. Dans le cadre des travaux prévus pour la rehausse des clôtures, qui auront lieu fin 2024 pour sécuriser les ouvrages d'art, nous envisageons que cette expérimentation puisse débuter au début de l'année 2025. Concernant votre suggestion d'installer une signalétique « interdiction aux chiens » pour les jardins concernés et « chiens tenus en laisse » pour le square Georges Caïn, nous prendrons en compte cette proposition dans le cadre de nos réflexions en cours.

Au 13 bis rue de Thorigny, 4 personnes vivent à la rue et troublent fortement la tranquillité du quartier.

La Mairie de Paris Centre tient à informer les conseillers que ce signalement a été remonté aux services compétents pour un traitement, tant du côté des services sociaux que de la police. Elle est pleinement consciente des enjeux liés à l'hébergement d'urgence, qui relèvent de la compétence de l'État. À ce titre, la Ville interpelle régulièrement les autorités compétentes afin de solliciter des solutions d'hébergement adaptées aux personnes en situation de rue. La Ville comprend également l'importance de la dimension sociale de cette situation et travaille activement à la mise en place de solutions durables. Dans ce cadre, elle

mobilise ses services, notamment la Propreté, la Police Municipale, ainsi que les maraudes sociales, en collaboration avec la Police Nationale.

Plusieurs DansMaRue sont restés sans réponse depuis plusieurs mois :

- N° A2024H39565 concernant des problèmes de joints mal réalisés sur certains bâtiments.
- N° A2024H39575 concernant des bâtiments présentant un danger potentiel pour les résidents et passants.
- N°A2024H39568 concernant la présence de marquage de numéros au sol qui n'ont pas été retirés une fois les travaux terminés.

Les signalements ont bien été remontés aux services concernés pour résolution.

**Signalements rapportés pendant la lecture des réponses aux questions par l'élu référent :**

1. Suite aux divers compléments de réponses apportées lors des plénières du 19 septembre et du 7 novembre portant sur le signalement au 47 rue des Francs Bourgeois d'un immeuble HLM géré par 3F, le conseiller précise qu'il est toujours d'actualité. Il signale que des morceaux de l'immeuble sont encore tombés (au niveau de la corniche) côté rue des Hospitalières-St-Gervais et rue du Marché des Blancs-Manteaux. Il rapporte également que les morceaux manquants n'ont pas été remplacés sur le bâtiment afin d'éviter d'autres chutes liées à la fragilité de cet endroit.
2. Suite à la réponse au signalement du 13 bis rue de Thorigny, 4 personnes vivent à la rue troublant fortement la tranquillité du quartier, un Conseiller signale que ces personnes sont toujours présentes et qu'elles arrivent vers 22h30 et repartent vers 7h du matin.
3. Plusieurs conseillers souhaitent réactiver un ancien signalement datant de janvier 2024 car malgré les actions de la Mairie de Paris Centre, la servitude du jardin des Rosiers par la rue des Francs Bourgeois (de 11h à 17h) n'est toujours pas respectée. Ils précisent que ce passage est recommandé dans certains guides touristiques.

**Nouvelles questions rapportées en fin de séance, à la Mairie de Paris Centre :**

1. Suite à la mise en place de la ZTL limitant la circulation de transit, le Conseil de quartier demande s'il est possible de revoir certains points de circulation, en système marguerite, qui causent des anomalies de labyrinthe sur certaines rues du secteur ?
2. Le Conseil de quartier demande s'il est possible d'installer un panneau historique et/ou un marquage au sol par des clous, au niveau de l'entrée du Jardin des Rosiers, pour signaler et expliquer la présence d'un bout de l'enceinte Philippe Auguste ?

### **Nouveaux signalements rapportés en fin de séance, à la Mairie de Paris Centre :**

3. Au village St-Paul, une conseillère rapporte une absence d'éclairage public (15 rue Saint-Paul correspondant au signalement n° A2024K38093.
4. Un dimanche, une conseillère, habitante de la rue Jean Beausire, a constaté que celle-ci avait été bloquée par une barrière (cadenassée), à l'angle du Boulevard Beaumarchais, l'empêchant de se garer avec sa voiture. Il n'y avait aucun panneau d'affichage pour expliquer la présence de cette barrière.

### **Sujets évoqués en séance :**

#### Budget participatif 2024 :

La coprésidence informe les conseillers du résultat du budget participatif : 5 projets sur Paris Centre et 3 sur tout Paris. Les conseillers peuvent consulter la page suivante pour en savoir plus : <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/budget-participatif-2024-les-projets-laureats-de-paris-centre-28934>

Elle invite le Conseil de quartier à proposer des idées pour l'édition 2025.

Boris Jamet-Fournier évoque le calendrier du Budget Participatif : dépôt des idées entre janvier-février, étude des propositions pendant le printemps, sélection courant mai-juin et vote des projets en septembre.

#### Zone à Trafic Limité (ZTL) à Paris Centre :

La coprésidence informe les conseillers de la mise en place de la ZTL depuis le 5 novembre. Elle précise que seul le trafic ayant pour origine ou destination les rues de ce périmètre est autorisé. À contrario, le trafic de transit (traverser la zone) y est interdit. Elle rappelle que les membres véhiculés peuvent demander leur carte de résident à la Mairie de Paris Centre. Les conseillers peuvent consulter les pages suivantes pour en savoir plus :

[La Zone à Trafic Limité entre en vigueur dans le - Ville de Paris](#)

[Venez faire votre carte de résident à la - Mairie de Paris Centre](#)

[Arrêté instituant une zone à Trafic Limité dans le centre de Paris](#)

#### G.P.O.:

La coprésidence rapporte que depuis 2023 le Conseil de quartier n'a pas été convié à une nouvelle réunion GPO (même avec le nouveau format). Elle informe qu'en 2024 il y a eu deux réunions (janvier et avril) exclusivement sur le sujet des usagers de drogues (crack) sur le secteur Bonne Nouvelle.

Le Conseil de quartier se propose de rédiger une lettre au commissariat pour demander une réunion GPO pour le secteur Marais.

#### Formations à destination des membres des Conseils de quartier de Paris Centre :

La Mairie de Paris Centre a organisé deux formations sur inscription le 8 octobre sur le fonctionnement de la Ville et 10 octobre sur les budgets. La coprésidence informe que les supports de présentation sont disponibles sur demande à la coordination.

### Placette piétonne Pavée Mahler :

La coprésidence précise que la préparation à cette placette a donné lieu à 3 réunions publiques. L'inauguration sera prévue début 2025. Les conseillers peuvent consulter la page suivante pour plus d'information sur le projet : [https://cdn.paris.fr/paris/2023/11/13/231030-reunion-publique\\_placette\\_pavee\\_malher\\_vf-uz7b.pdf](https://cdn.paris.fr/paris/2023/11/13/231030-reunion-publique_placette_pavee_malher_vf-uz7b.pdf)

### Récapitulatif des projets réalisés du Conseil de quartier en 2024 :

- Vide-greniers des Conseils de quartier du Marais du 28 septembre : Il a eu entre les rues Perle et Quatre Fils. 116 inscrits ont permis de rassembler 1400 € pour l'association Prolific. Cette donation sera destinée à la recherche fondamentale contre le cancer. Clara NAHMIAS, conseillère et représentante de PROLIFIC informe qu'un compte rendu sera fait sur l'utilisation de cette somme.  
Le Groupe de Travail propose de choisir sur deux ans une association permettant de collecter plus de don.
- Promenade autour des jardins du quartier Marais Place des Vosges du 5 octobre : la coprésidence présente le parcours qui a été réalisé et la galerie de photo de l'évènement voir [support de présentation aux pages 12 à 15](#).

### Récapitulatif des dépenses d'investissements du Conseil de quartier votées :

- La liste des projets antérieurs à 2024 est consultable à la [page 17 du support](#).
- Liste des projets d'investissements Conseil de quartier de l'année 2024 :

Contribution à l'achat de Tuba pour le conservatoire Mozart	2500€ voté en plénière d'octobre
Achat d'un gonfleur à vélo 26 rue de Turenne	<b>2518€</b> voté à l'unanimité
Expérimentation 20 plaques signalétiques interdiction fumée : 16 bancs du jardin Léopold Achille	<b>350€</b> voté avec 2 contre et 4 abstentions

### Récapitulatif des dépenses de fonctionnement du Conseil de quartier votées :

Communication : Dossards multi- CQ pour évènements	100,00 €
Contribution à la journée de l'Handicap 23 juin (participation + communication)	500,00 €
Vide de grenier (28 septembre)	350,00 €
Pot de rentrée (décembre)	250,00 €
Promenade jardin secteur Vosges (250€ voté le 20/04 + 100€ vote le 19/09)	350,00 €
Pot de janvier (Galette)	<b>250€</b> voté avec 7 pour 6 contre
Achat de fournitures scolaires, matériels, tableaux... pour l'école rue des Hospitalières St-Gervais	<b>1500€</b> voté à l'unanimité

#### Appel aux nouveaux projets :

- Aide alimentaire pour les sans-abris ou personnes en nécessité ;
- Formation aux 1<sup>er</sup> secours ;
- Le Conseil de quartier vote pour lancer un audit des besoins en fonctionnement et en investissement des écoles du secteur.
- Projet de Nichoirs à martinets et bébés chauves-souris.

#### **Informations diverses :**

- Adresse email de l'équipe d'animation du Conseil de quartier Marais-Place des Vosges : [marais-vosges@conseil-de-quartier.fr](mailto:marais-vosges@conseil-de-quartier.fr). Les conseillers peuvent transmettre leurs questions et leurs idées à ce courriel.
- Agenda des évènements des Conseils de quartier de Paris Centre : <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>
- La prochaine réunion aura lieu **le jeudi 6 février 2025 à la Mairie de Paris Centre**.